

ANNEXE AU  
JOURNAL OFFICIEL  
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LOIS ET DÉCRETS

DIRECTION DE L'INFORMATION  
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE  
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15  
www.journal-officiel.gouv.fr



Standard .....01.40.58.75.00  
Annonces .....01.40.58.77.56  
Accueil commercial.... 01.40.15.70.10  
Abonnements.....01.40.15.67.77  
(8 h 30 à 12 h 30)

**Associations**

**Fondations d'entreprise**

**Associations syndicales  
de propriétaires**

**Fonds de dotation**

**Annonce n° 217 - page 3539**

**14 - Calvados**

**ASSOCIATIONS**

**Créations**

Déclaration à la préfecture du Calvados.

**ASSOCIATION DES PATIENTS NORMANDS ELHERS DANLOS (APNED).**

*Objet* : informer les membres de l'association et les patients atteints de la maladie sur les progrès faits dans la compréhension des mécanismes à l'origine de cette maladie, sur ses conséquences sur l'organisme et dans la vie quotidienne ainsi que sur les thérapeutiques utilisées ou en cours de développement ; apporter aux questions posées par les patients des réponses validées par un comité scientifique ; de créer un lien social entre les membres de l'association ; apporter une écoute aux membres de l'association et patients atteints de la maladie, de leur permettre d'échanger des informations, de bénéficier de services destinés à éviter l'isolement et de leur apporter un soutien moral ; agir auprès des pouvoirs publics et des services sociaux en tant que représentants des personnes atteintes de la maladie pour la sauvegarde de leurs intérêts ; promouvoir en coopération avec le corps médical des travaux de recherche fondamentale, biologique, génétique et thérapeutique sur la maladie et d'en diffuser les résultats, promouvoir la connaissance de la maladie par des relations avec les médias(TV, radio, presse médicale et presse spécialisée), coopérer avec les autres associations de patients, nationales et internationales, concernant la maladies et les maladies.

*Siège social* : 14, rue DE LA VALLEE, 14860 Ranville.

*Date de la déclaration* : 16 juillet 2014.